



Formation

METTRE EN PLACE UNE ITINÉRANCE VÉLO

En réponse aux enjeux climatiques et de santé publique, la sensibilisation à la mobilité douce est portée par les structures du réseau Ariena. Afin de favoriser la pratique du vélo sur leur territoire, les animateurs encadrent tout type de publics sur des itinérances, sortie à la journée ou simple ballade de découverte de leur territoire.

Objectifs

- Découvrir la réglementation pour encadrer une itinérance à vélo.
- Identifier les préalables à la mise en place d'un projet de mobilité à vélo : dispositif, évaluation du public...
- Découvrir les bases de la mécanique vélo, la préparation du matériel, et l'alimentation lors d'une itinérance.
- Prendre connaissance des bonnes pratiques d'encadrement d'un groupe à vélo.

Public

- Animateur-ric-e du réseau Ariena
(15 personnes maximum).

Prérequis : Aucun

Méthodes pédagogiques

- La première journée sera surtout axée sur de la théorie.
- La deuxième s'articulera autour d'un peu de mécanique, de préparation de matériel et surtout de la pratique et de la mise en situation sur parking et sur route.

Programme

Durée : 2 jours, 14 h de formation

Judi 13 au vendredi 14 mars 2025 (9h00-17h00)

Jour 1

9h - 12h30 : La réglementation

- Réglementation jeunesse et sport.
- Le code de la route.
- La conscience individuelle dans la pratique.
- Les points d'attention pour l'encadrement d'un groupe.

13h30 - 17h : Comment favoriser le vélo sur son territoire ?

- Présentation du dispositif "savoir rouler à vélo".
- Permettre des pratiques de proximité.
- Evaluer le niveau de pratique de son public.

Jour 2

9h - 10h : Vélo et équipement

- Le vélo
- Le casque
- Les tenues vestimentaires adaptées
- L'alimentation et l'hydratation.

10h - 15h30 : Pratique avec vélo.

- Atelier gymcana en milieu fermé.
- Pratique en milieu ouvert.

15h30 - 17h : L'itinérance, ce qu'il faut prévoir

Lieu de la formation

Ariena
6 route de Bergheim
67600 Sélestat

Intervenant

- Olivier Guerard (Coordinateur de l'animation jeunesse du Pays de la zorn)

Tarif

Coût pédagogique : gratuit

Modalités d'évaluation

- Un questionnaire d'évaluation sera complété par les participant-e-s en fin de formation.
- La formation ne débouche sur aucune certification ou examen final.

Modalités de participation

- **Si vous avez un handicap** et si vous vous interrogez sur la possibilité de participer à cette formation, n'hésitez pas à contacter Blandine Bidault au 03 88 58 38 55 ou par mail blandine.bidault@ariena.org.
- **Pour vous inscrire**, veuillez remplir [ce formulaire](#).
- **Pour toute information complémentaire sur cette formation**, contactez Pierre Rothenburger, (*coordinateur formation à l'Ariena*) au 03 88 58 38 55 ou par mail pierre.rothenburger@ariena.org.

Informations complémentaires

Équipement à prévoir

- Repas tiré du sac (*possibilité de réchauffer votre repas sur place*).
- Un vélo en bon état, par participant-e.



Ariena
Réseau d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace
6, route de Bergheim – 67600 Sélestat

SIRET : 313 955 643 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 01733 67 auprès du Préfet de la Région Grand Est.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE